

Question écrite de M. De Bock : La lutte contre les inoccupés.

La lutte contre les logements ou commerces inoccupés est ardemment menée par la commune ces dernières années. Toutefois, on peut constater une certaine fragilisation dans certains quartiers où malgré les taxes pour abandon, des logements restent vides pendant de nombreuses années.

Ainsi est-il possible de connaître le chiffre exact du nombre de biens qui ont été taxés depuis 2010 jusqu'en décembre 2016 et le montant de la taxe récoltée ?

A-t-on pour l'année 2016 un cadastre des biens abandonnés faisant l'objet d'une procédure ? Peut-on le transmettre ?

Sur l'ensemble de la Chaussée d'Alseberg, combien de biens sont à l'abandon, combien de biens ont été taxés à la suite de cet abandon et pour quel montant ?

Je remercie d'avance le Collège pour ses réponses.

Réponse

Monsieur le Conseiller,

Pour les exercices 2010 à 2016, 162 biens immobiliers ont fait l'objet d'une taxation dans le cadre du règlement-taxe sur les immeubles inachevés, partiellement ou totalement inoccupés, inexploités ou laissés à l'abandon et les terrains laissés à l'abandon en bordure de la voie. Le tableau ci-dessous reprend les droits constatés pour ces exercices.

Exercice	Droits constatés
2010	364.084,00
2011	391.928,00
2012	298.156,00
2013	245.288,00
2014	572.314,50
2015	248.625,00
2016	518.701,50
TOTAL	2.639.097,00

Pour l'exercice 2016, le service des taxes a suivi 64 dossiers de biens pour lesquels des constats et des déclarations ont été envoyés (voir liste ci-dessous). 7 dossiers concernent des biens situés sur la chaussée d'Alseberg dont 4 font l'objet d'un enrôlement pour un montant de 47.890,80€. A ce jour, 16 biens situés sur cette artère font l'objet d'un suivi pour l'exercice 2017.

Une dizaine de biens, qui ne font pas l'objet d'une taxation et qui ont des statuts divers, font, complémentairement aux 16 biens précités, l'objet d'un suivi actif par le service de la rénovation urbaine.